

BILAN DE LA CONCERTATION

De la révision allégée du PLAN LOCAL
d'URBANISME
de la Commune de FRESPECH



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

LES MODALITES DE CONCERTATION PRISES PAR LA CC FUMEL VALLEE DU LOT

Par délibération en date du 04 décembre 2025, le Conseil Communautaire a validé le lancement de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Frespech, et a défini les modalités de concertation suivantes :

- Information du public par voie de presse,
- Mise à disposition du public d'un dossier de présentation,
- Mise à disposition du public d'un registre de remarques où les observations sont consignées.

La concertation s'est déroulée du 03 avril 2026 au 04 mai 2026.

Ce document présente le bilan de la concertation, qui sera délibéré lors du Conseil Communautaire pour l'approbation de la procédure.

LE DETAIL DU DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE

1- Les articles de presse et affichage

La presse locale a été le relais d'information du public sur l'approbation de la prescription de la procédure de révision allégée du PLU de la commune de Frespech ainsi que sur les modalités de concertation.

SUD OUEST DU 14 JANVIER 2026

© PUBLIÉE LE 14/01/2026 - AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES - LOT-ET-GARONNE

CDC FUMEL VALLEE DU LOT

34 AVE DE L'USINE
47500
FUMEL
LOT-ET-GARONNE

Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot

AVIS AU PUBLIC

Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Frespech

Le public est informé que la prescription de la procédure de révision allégée du PLU de la commune de Frespech, ainsi que des modalités de concertation, ont été approuvées par délibération du conseil communautaire en date du 04 décembre 2025. La délibération est disponible sur le site internet de Fumel Vallée du Lot : www.fumelvalleedulot.com



REVISION ALLEGEE DU PLU DE FRESPECH

CONCERTATION AVEC LE PUBLIC Du 03/04/2026 au 03/05/2026

Le dossier de présentation du projet est consultable :

- au **siège de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot**, pendant les heures d'ouverture au public ;
- sur **notre site internet** : www.fumelvalleedulot.com

Un registre de concertation est mis à disposition pour recueillir vos propositions et observations :

- au **siège de Fumel Vallée du Lot** ;
- ou **par courrier électronique** à l'adresse suivante : ccil@cc-dufumelois.fr

2- Mise à disposition des documents au public

Le site internet de Fumel Vallée du Lot

Le site internet FUMEL VALLEE DU LOT a permis au plus grand nombre un accès simple et rapide au dossier de présentation ainsi qu'à la délibération.

Mise à disposition d'un registre

Un registre destiné aux observations de la population où toute personne intéressée par le projet était disponible au siège de Fumel Vallée du Lot, leur permettant ainsi de soumettre leurs avis et/ou remarques sur le projet. Ce registre était disponible aux horaires d'ouverture de la Communauté de Communes.

La population avait aussi la possibilité par courrier électronique à la communauté des communes, de faire part de leurs observations.

Registre
de concertation
du public

Thèmes à consulter :

- ☐ Schéma de Cohésion Territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- ☐ Zones d'Intérêt Écologique (Z.I.E.)
- ☐ Dossier d'aménagement
- ☐ Autre

Mise à disposition du registre de concertation du public au siège de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot

Registre
de concertation du public

Concertation préalable à : la mise en place d'une procédure de Gestion Allégée du P.L.U. de la Commune de Fumel, dans le cadre d'un projet éco-touristique autour du sport et du bien-être sur le site du Lac de Fumel, Cur-dit Auvines. Il s'agit de créer un centre de loisirs en forme naturelle.

En exécution de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 Décembre 2025

Je soussigné(e) : Monsieur Camille Bidot, Président

al ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

Fumel

03/04/26

Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot

CONCLUSION

Différents niveaux de participation ont pu se dégager lors de la mise en place de la concertation :

- La population a pu par le biais du registre de concertation disponible au siège de la Communauté de Communes faire part de leurs observations.
- La population a pu par courrier électronique à la communauté de communes, faire part de leurs observations également.

Le registre déposé au siège de Fumel Vallée du Lot n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

Aucun commentaire n'a été reçu par mail.

Ainsi, les modalités de concertation ont été bien prises en compte et Fumel Vallée du Lot peut donc considérer que la concertation a été bien menée.

Fumel, le 05/05/2026

 **Le Président,**
M. Jean-Jacques BROUILLET

